



BEAUFORT

COMMUNE DE BEAUFORT

(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de la commune de Beaufort du 9 janvier 2023, portant adoption du projet de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement général de la commune de Beaufort et concernant des sites à Beaufort, Dillingen et Grundhof, à savoir:

1. **BEAUFORT- Reclassement d'une partie d'un terrain situé dans la Grand-Rue ;**
2. **BEAUFORT - Reclassement d'une parcelle située dans la route de Grundhof ;**
3. **DILLINGEN - Reclassement d'une partie d'un terrain situé dans la montée Hondsbierg ;**
4. **DILLINGEN - Augmentation du coefficient de densité de logement pour le PAP NQ D02 « In der Hausselt » ;**
5. **GRUNDHOF - Reclassement d'une parcelle située dans la route de Beaufort ;**

présenté par le bureau Zeyen+Baumann sàrl de Bereldange, au nom et pour le compte de l'Administration communale de Beaufort, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 28 mars 2023, réf. 81C/020/2022.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement général, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après la présente publication., qui s'effectue conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le texte de cette décision, avec les pièces à l'appui, est à la disposition du public à la maison communale à Beaufort et sur le site internet, où il peut en être pris copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal Administratif est ouvert contre cette décision endéans un délai de 3 mois à partir de la publication de l'acte attaqué ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Le présent avis est publié et affiché en date du 21 avril 2023 aux tableaux d'affichage et sur le site internet de la commune de Beaufort, ainsi que dans deux quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg.

Beaufort, le 21 avril 2023

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

